



Heures complémentaires en congé parental

Par **CGL60**, le **08/07/2019** à **13:14**

Bonjour,

Je suis, depuis début 2019, en congé parental avec reprise d'activité (80 %). Mon employeur m'oblige à faire des heures complémentaires. En a-t-il le droit au vu de mon congé parental ?

Si je les fais, je perds mes droits de congé parental. Quels sont les droits et devoirs de mon employeur et les miens ?

De plus, si je souhaite un RDV avec la direction pour en discuter, combien de délégués du personnel peuvent être présents à mes côtés ?

Merci.